AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0206-BF
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	21

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : **Vote Compte Administratif 2021**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Wilfrid HAIRIE, 1er Vice-Président de l'Assemblée, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : Prévu : 418 885,42 € Réalisé : 50 219,69 €
- Recettes : Prévu : 418 885,42 € Réalisé : 106 678,50 €

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0206-BF
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : Prévu : 1 994 629,77 € Réalisé : 413 739,67 €
- Recettes : Prévu : 1 994 629,77 € Réalisé : 729 452,41 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement : 56 458,81 €
- Fonctionnement : 315 712,74 €
- Résultat global : 372 171,55 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,

M. BARUSSEAU Fabrice

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0202-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : **Approbation compte de gestion 2021**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Monsieur Jean Michel DROUINEAU à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0202-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

Après avoir entendu le Président, LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du SYMBA à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,

M. BARUSSEAU Fabrice

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0203-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : **Affectation résultat 2021 dans le budget complémentaire 2022**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Fabrice BARUSSEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0203-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002 RÉSULTAT 2021		779 985,41 €
Excédent de fonctionnement N : 315712,74 €		
Excédent reporté : 464272,67 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001 RESULTAT 2021 *(à inscrire au budget 2022 D)*		23 295,61 €
Excédent d'investissement N : 56458,81 €		
Déficit d'investissement N-1 : 79754,42 €		
Restes à réaliser Dépenses	0	
Restes à réaliser Recettes	0	
Besoin de financement		23 295,61 €

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
C/1068	23 295,61 €
002 A INSCRIRE AU BUDGET 2022	756 689,80 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,

M. BARUSSEAU Fabrice

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0204-BF
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président indique au Comité syndical qu'il est nécessaire de voter une décision modificative de budget afin d'y intégrer le résultat 2021 ainsi que quelques réajustements de lignes budgétaires aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 :

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0204-BF
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ART.	**LIBELLÉ**	**DM 1 2022**
615232	AAP Renaturation	-3472,06
64131	Rémunération (Personnel non titulaire) Natura 2000	-2100
023	Virement à la section d'investissement	-18800
6811 (042)	Dotation aux amortissements	-10634,89
6811 (042)	Dotation aux amortissements	10634,89
TOTAL		**-24372,06**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
ART.	**LIBELLÉ**	**DM 1 2022**
7478	Adour-Garonne : Phase 3	-21500
002	Excédent de fonctionnement reporté	-2872,06
TOTAL		**-24372,06**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
ART.	**LIBELLÉ**	**DM 1 2022**
001	Déficit d'investissement reporté	-43272,1
2182	Matériel de transport	-24500
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5700
TOTAL		**-62072,10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
ART.	**LIBELLÉ**	**DM 1 2022**
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	-43272,1
021	Virement de la section de fonctionnement	-18800
2314 (040)	Constructions sur sol d'autrui	-10634,89
28135 (040)	Installation générale, agencement, aménagements d	10634,89
TOTAL		**-62072,10**

Monsieur le Président invite le Comité syndical à voter cette décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- vote la décision modificative

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,

M. BARUSSEAU Fabrice

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0205-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er janvier 2023**

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la volonté de l'EPAGE SYMBA d'adopter la nomenclature M57 développée au 01/01/223

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, l'EPAGE SYMBA souhaite s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local et à vocation à être généralisée au 1er Janvier 2024.
Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0205-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- En matière d'amortissement, l'amortissement des biens acquis à compter du 1er janvier 2023 sera effectué prorata temporis c'est-à-dire à partir de sa date de mise en service. Une délibération sera présentée lors d'une prochaine séance afin de prévoir les modalités d'amortissement des biens acquis sous le référentiel M57.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant :

- Que l'EPAGE SYMBA souhaite anticiper le passage à la nomenclature M57 développée.
- Que dans le cadre de cette anticipation, l'EPAGE SYMBA doit adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023.
- Que la trésorerie de Saint Jean d'Angély a émis un avis favorable en date du 21 avril 2022 au passage à la nomenclature M57 développée au 1er janvier 2023 pour l'EPAGE SYMBA
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de l'EPAGE SYMBA

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de l'EPAGE SYMBA
- M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
M. BARUSSEAU Fabrice

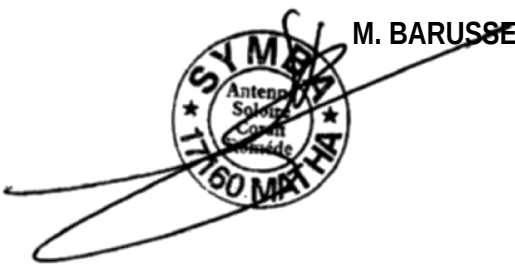

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0207-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : **Révision périodicité versement CIA délibération RIFSEEP du 30/06/2021**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 30 juin 2021 sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) visée le 02 juillet 2021 sous le numéro AR : 017-251710315-20210630-2021JUIN301

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0207-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

Considérant l'avis positif du Comité Technique du 31 mai 2022

L'article 5 est modifié comme suit :

Article 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT

1. **Périodicité de versement**

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.
Le CIA fera l'objet d'un versement semestriel :

- 1er versement à l'issue d'un entretien individuel intermédiaire en milieu d'année
- solde à l'issue des entretiens annuels

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet, ainsi que les agents quittant la collectivité ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- la validation de cette périodicité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président, M. BARUSSEAU Fabrice

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0208-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : **Participation en prévoyance et mutuelle dans le cadre d'une procédure de labellisation**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 31 mai 2022.

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0208-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en oeuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraitées, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, l'EPAGE SYMBA souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation est fixée à 15 € (quinze euros) par agent.

Dans le domaine de la mutuelle santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, l'EPAGE SYMBA souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation est fixée à 15 € (quinze euros) par agent.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- la validation de cette périodicité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président, M. BARUSSEAU Fabrice

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0210-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : CRÉATION POSTE NATURA 2000

Le Président, rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la charge de travail prolongée sur le poste d'accroissement temporaire d'activité créé au 1er septembre 2020 pour une durée de 1 an, monsieur le Président expose au Comité syndical la nécessité de recruter un technicien Zones Humides.

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0210-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité, décide de recruter à compter du 1er septembre 2021 un technicien Zones Humides et décide donc d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial principal 2ème classe à temps complet (35/35èmes)

Il autorise Monsieur le Président à :

- procéder aux déclarations de vacances et publicités afférentes
- signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
M. BARUSSEAU Fabrice

AR PREFECTURE
017-251710315-20170215-2017FEV1501-DE
Reçu le 23/02/2017

Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le quinze février à dix-huit heures trente le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Haimps sous la présidence de M. Jacques SAUTON, Président.

Date de convocation	02/02/2017
Date de séance	15/02/2017

Membres en exercice	62
Membres présents	29
Membres votants	35

PRÉSENTS		
COMMUNE	NOM	PRENOM
BAGNIZEAU	NORMANDIN	Jean-Claude
FONTAINE-CHALENDRAY	RÉ	Jocelyne
HAIMPS	SAUTON	Jacques
LES TOUCHES DE PERIGNY	MOREAU	Jacky
MATHA	GUYONNET	Marcel
MONS	COCUAUD	Jacqueline
MONS	HILLAIRET	Jérôme
SAINT-OUEN-LA-THÈNE	BRUNET	Guy
CHERVES-RICHEMONT	ÉTOURNEAU	Jean-Louis
CHERVES-RICHEMONT	LAMBERT	Jean-Pierre
COGNAC	GUINDET	Claude
COGNAC	LACROIX	Nathalie
COGNAC	LELAIN	Christian
MESNAC	ROBBE	Nathalie
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	MOREAU	Claude
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	SOUCHAUD	Dominique
CDA de Saintes	ANTIER	Patrick
CDA de Saintes	CHASSERIEAU	Philippe
CDA de Saintes	CHANTEREAU	Michel
CDA de Saintes	COMBEAU	Bernard
CDA de Saintes	EMON	Marie-Joëlle
AUJAC	CROIZET	Jacky
AUJAC	RULLAND	Claude
AUTHON-ÉBÉON	BOULETREAU	Claude
BLANZAC LES MATHA	ARNAUD	Pierre
LA BROUSSE	GIRAUD	Bruno
BOUTIERS-SAINT-TROJAN	DE LAMARRE	Nathalie
NERCILLAC	GILLOIS	Henri
REPARSAC	CHAMBRELENT	Jacqueline

PRÉSENTS		
BOUTIERS-SAINT-TROJAN	DE LAMARRE	Nathalie
NERCILLAC	GILLOIS	Henri
REPARSAC	CHAMBRELENT	Jacqueline
REPARSAC	DAVID	Emmanuel
SONNAC	ROBIER	Gil
THORS	RENAUD	Fabrice
EXCUSÉS		
LES TOUCHES DE PERIGNY	MOREAU	Jacky
CHERVES-RICHEMONT	COLLIN	Christophe
JAVREZAC	AUTRET	Michel
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	GRAVELLE	Bernard
CDA de Saintes	BARUSSEAU	Fabrice
CDA de Saintes	DEFOULOUNOUX	Bernard
CDA de Saintes	GIRARD	Jean-Paul
CDA de Saintes	GRAVELLE	Jean-Luc
CDA de Saintes	LITOUX	Gérard
CDA de Saintes	MARGAT	Alain
CDA de Saintes	PAIRE	Joël
BRIZAMBOURG	VOL	Francis
COURCERAC	LAMIRAUD	Gérard
NEUVICQ-LE-CHATEAU	RICHON	David
SAINTE-SÉVÈRE	THORAUX	Claude
THORS	MORIN	Marcel
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ À RÉUNION		
TECHNICIENNE DE RIVÈRE	PERRON	Alice
TECHNICIEN DE RIVERE	MAZIN	Antoine
SECRETAIRE DU SYMBA	ROBY	Alexandra
CDC COEUR DE SAINTONGE	GAILLOT	Jean-Paul
MAIRE DE MONS	BRANDY	Philippe
COMMUNE DE NÉRÉ	SARRAZIN	Ginot
ASSOCIATION ANLP	GRENIER	Paul
VICE PRESIDENT CDC VALS DE SAINTONGE	EMARD	Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Louis ETOURNEAU

OBJET : Création de postes de technicien

Le Président, rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la montée en charge du Syndicat Mixte des bassins de l'Antenne, Romède, Soloire, Coran et Bourru,

Monsieur le Président expose au Comité syndical la nécessité de recruter un technicien de rivière compte tenu de la charge de travail à venir.

AR PREFECTURE
017-251710315-20170215-2017FEV1501-DE
Reçu le 23/02/2017

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité, décide de recruter un technicien de rivière à compter du 1er mai 2017. Ne pouvant présumer du grade de l'agent susceptible d'être recruté, le Comité Syndical décide d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial à temps complet (35/35èmes)
- un poste de technicien territorial principal 2ème classe à temps complet (35/35èmes)
- un poste de technicien territorial principal 1ère classe à temps complet (35/35èmes)

Il autorise Monsieur le Président à :

- procéder aux déclarations de vacances et publicités afférentes
- signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
M. SAUTON Jacques

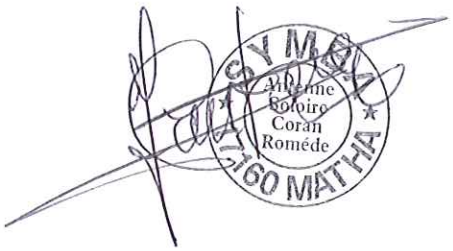

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0204-DE
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt deux, le deux juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	11/04/2022
Date de séance	02/06/2022

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	**PRENOM**
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
ALBRECHT	Sylvain
BARON	Jacques
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
HILLAIRET	Jérôme
VENNER	Gilles
ROUSSEAU	Davy
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
LEGALLAIS	Anthony

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	**PRENOM**
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
FUSEAU	Alexandre
LAMBERT	Jean-Pierre
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
ROLAND Christophe	Finances Publiques
PERRON Alice	Directrice
COUPRIE Karine	Responsable administrative
BEMERI Mathis	Technicien Rivières
MAZIN Antoine	Technicien Rivières
EXCUSÉS	
ROUX*	Michel
EHLINGER	François
ANTIER	Patrick

* Pouvoir
M. ROUX Michel a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe CHASSERIEAU

OBJET : Demande d'aide pour 2 siphons

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical que deux siphons situés sur le Dandelot sur la commune d'Authon-Ébéon présentent des fuites qu'il est nécessaire de combler. Il s'agit d'ouvrages hydrauliques complexes qui permettent de faire passer un cours d'eau au-dessus d'un autre. Pour les 2 ouvrages, il s'agit du Dandelot (qui passe au-dessus) et présente des fuites se déversant dans le cours bas et générant une déstabilisation des berges. Il convient de colmater ces fuites pour stopper les désordres et assurant la durabilité de l'ouvrage.

Les travaux nécessaires sont estimés à un montant total de 40 000€ TTC :

- siphon du Pontioux : 20 000€
- siphon de Bonnet : 20 000€

AR Prefecture
017-251710315-20220602-2022JUIN0204-DE
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022

Il est prévu de solliciter le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour une aide financière.

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- sollicite la participation financière du Conseil Départemental 17
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
M. BARUSSEAU Fabrice